



”Je harcèle je suis un animal” : Discussions intersectionnelles du harcèlement sexuel en Égypte

Marion Tillous, Perrine Lachenal, Sophie Louargant

► To cite this version:

Marion Tillous, Perrine Lachenal, Sophie Louargant. ”Je harcèle je suis un animal” : Discussions intersectionnelles du harcèlement sexuel en Égypte. Sophie Louargant. Espace public : quelle reconnaissance pour les femmes ?, PRESSES PLURIDISCIPLINAIRES DE L’UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES, pp.85-100, 2019, Carrefours des idées, 978-2-37747-031-0. halshs-02499517

HAL Id: halshs-02499517

<https://shs.hal.science/halshs-02499517>

Submitted on 5 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

"Je harcèle je suis un animal" :
Discussions intersectionnelles du harcèlement sexuel en Égypte

Tillous, Marion

Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis / LEGS
UFR TES – Département de Géographie - 2, rue de la liberté
93526 Saint-Denis Cedex
marion.tillous@univ-paris8.fr

Lachenal, Perrine

Université Aix-Marseille / IDEMEC
Maison méditerranéenne des sciences de l'homme - 5, rue du Château de l'Horloge - BP 647
13094 Aix-en-Provence cedex 2
plachenal@msh.univ-aix.fr

Article écrit en juin 2015.

Introduction

Une militante associative racontait avoir remarqué dans les couloirs du métro du Caire, à l'automne 2012, un autocollant stipulant : « Je harcèle, je suis un animal » (*anā mutaḥarrish anā ḥayawān*). La phrase est significative, témoignant à la fois du fait qu'en Égypte le harcèlement sexuel en public est reconnu aujourd'hui comme problème social, et que sa formulation implique la stigmatisation d'un groupe social spécifique, animalisé, qui se voit donc dégradé à un statut inférieur à l'humanité, mécanisme habituel de dépréciation des classes populaires (Corbin, 1986).

C'est ce constat, établi à partir de deux recherches distinctes, qui nous rassemble ici. La première, menée par Perrine Lachenal (2015) sur la pratique de la self-défense féminine au Caire, s'est déroulée de 2010 à 2014. Cette recherche porte notamment sur la manière dont la pratique féminine du combat a émergé en Égypte en lien avec l'institutionnalisation de la lutte contre le harcèlement sexuel. Les cours de self-défense, et les expériences et discours qui leur sont relatifs, rendent visibles des anxiétés socialement et sexuellement situées qui s'articulent autour d'une figure ennemie, masculine et populaire. La seconde recherche, menée par Marion Tillous, envisage le Caire comme un cas d'étude au sein d'une comparaison des réseaux de métro comportant une voiture réservée aux femmes. De même

qu'aux États-Unis en 1909, les voitures de métro réservées aux femmes étaient destinées à préserver les femmes de la haute bourgeoisie (*ladies*) des comportements peu civils des hommes et à éduquer les femmes des classes laborieuses (*working class women*) suspectées d'être trop conciliantes à l'égard de ces comportements (Hood, 1996), en Égypte, la séparation des sexes dans le métro comporte la double vocation d'éloigner les hommes incommodants et d'éduquer les classes populaires, comme en témoignent les articles de presse publiés au moment de son introduction en 1989. Bien qu'aujourd'hui les classes supérieures n'empruntent que très rarement le métro du Caire, cette séparation témoigne d'enjeux de classe sous-jacents aux enjeux de sexe. Réunies par ce constat, il nous a fallu nous confronter au dilemme dans lequel sa formulation nous engageait : comment mettre à jour les enjeux de classe sous-jacents aux enjeux de sexe sans amoindrir la portée de ces derniers ? Comment éviter le piège du relativisme ? Ou encore celui de la hiérarchie entre les violences et les luttes ? Nous nous sommes d'abord employées à identifier les enjeux de classe qui sous-tendent à la définition du problème du harcèlement sexuel et ainsi à mettre à jour, pour le déplorer, un processus de dépolitisation. Nous nous sommes ensuite interrogées sur la manière dont il serait possible de repolitiser cette question du harcèlement sexuel et à cette fin, avons mobilisé les travaux de Liz Kelly relatifs au « continuum des violences sexuelles » (1987, 1988).

S'il y avait un consensus autour de la définition du « harcèlement sexuel » et de la manière dont il convient d'aborder cette thématique, ce serait sans doute qu'il n'y en a pas, au point de rendre le concept trop flou pour un usage scientifique (Uggen & Blackstone, 2004). Car le « harcèlement sexuel » n'est pas un concept, mais un discours, socialement situé, qui permet souvent de dire autre chose que lui-même. Nous souhaitons qu'il cesse, dans le cas de l'Égypte, d'être un discours apparemment autonome et qui « marche tout seul » et qu'il soit toujours relié à d'autres discours, qui politisent et historicisent la question, en l'associant à d'autres questions. Un « discours » au sens foucaldien du terme en somme, c'est-à-dire permettant de penser ensemble les énoncés, les institutions et les subjectivités qui fondent les rapports de pouvoir.

La construction du « harcèlement sexuel » comme catégorie de sens et problème public en Égypte

Le « harcèlement sexuel » est un énoncé mouvant dans le sens où il circule, spatialement parlant, dans des contextes – nationaux, politiques, économiques ou sociaux – différents. C'est à travers l'agenda onusien que l'expression a quitté le contexte américain pour s'ancrer progressivement dans le droit international à partir des années quatre-vingt. Le « harcèlement sexuel » vient en effet allonger la liste des comportements discriminatoires reconnus par l'ONU et c'est par ce levier institutionnel que l'expression se diffuse et circule progressivement à travers différents espaces nationaux. La catégorie « harcèlement sexuel » intègre par exemple dès 1989 les recommandations de la convention contre les

discriminations, le CEDAW¹, ratifiée par la plupart des États membres de l'ONU, dont l'Égypte, depuis 1981. L'institutionnalisation et la circulation de l'expression se poursuivent dans les années quatre-vingt-dix par le biais des conférences internationales : le « harcèlement sexuel » est abordé lors du sommet pour les droits de l'Homme de Vienne en 1993, lors de la rencontre sur la population et le développement organisée au Caire en 1994, puis au moment de la conférence mondiale sur les droits des femmes, à Beijing en 1995. La manière dont il s'est progressivement constitué en problème public en Égypte est ainsi révélatrice de l'intégration du pays dans des « liens de clientèle internationaux » et des réseaux liés à l'ONU (Kreil, 2012).

L'expression – finalement traduite par « *taḥarrush ginsī* » en langue arabe – sera durablement fixée en Égypte comme catégorie de sens à travers plusieurs campagnes de sensibilisation menées par différentes ONG, parmi lesquelles *Egyptian Center for Women Rights* (ECWR) joue un rôle majeur. Ce centre a été fondé en 1996 dans la continuité du sommet de Beijing et reçoit la majeure partie de ses financements de l'UNFPA (*United Nations Population Fund*), branche de l'ONU. La lutte contre le « harcèlement sexuel » constitue une de ses missions principales et il est à l'origine, en Égypte, des premières enquêtes et publications sur le sujet. En 2005, il lance une campagne, inédite par son ampleur, intitulée « Des rues sûres pour tous. Contre le harcèlement sexuel » (*shari'a amān li gamī'a did al-taḥarrush al-ginsī*). Le terme se voit ainsi consacré dans le champ institutionnel et associatif. Dans son sillage, un nombre croissant d'ONG – récentes et plus anciennes – s'impliquent dans la lutte contre le « harcèlement sexuel », œuvrant ainsi à la diffusion de la catégorie récemment traduite. La multiplication des projets concernant le problème est à lier, par un effet mécanique, aux priorités identifiées par les organisations qui les financent, notamment de l'ONU *Women*. D'importants moyens se voient ainsi dégagés permettant la réalisation de campagnes et de nouvelles enquêtes. En quelques années à peine, le « harcèlement sexuel » est devenu un des prismes à travers lesquels les actions de développement menées en Égypte sont pensées. L'expression s'est rapidement généralisée et dispose aujourd'hui d'une large visibilité au Caire : on la trouve taguée sur les murs, répétée en premières pages des journaux, collée dans les couloirs du métro ou encore peinte sur des banderoles dans les cortèges des manifestations.

L'expression « *sexual harassment* », il est important de le rappeler, était initialement apparue aux États-Unis dans les années soixante-dix, venant signifier un rapport de force spécifique. Le terme était employé pour qualifier des sollicitations, d'ordre sexuel, advenant dans un contexte relationnel de pouvoir inégal, caractéristique par exemple du milieu professionnel. Catherine MacKinnon, juriste féministe, a contribué à définir, en le dénonçant, le « harcèlement sexuel » qui affecte les femmes dans le monde de l'entreprise puis, quelques années plus tard, dans la sphère publique. Ses travaux se trouvent à la base du processus juridique qui a conduit à faire du « harcèlement sexuel » une catégorie de droit

¹ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.

aux États-Unis en 1986. Cet acte de naissance américain du « harcèlement sexuel » nous intéresse puisqu'il témoigne que la reconnaissance publique du problème constitue à l'origine une conquête féministe qui concerne le monde du travail, deux aspects qui seront reformulés au fur et à mesure que l'expression circule dans l'espace international. Le cas égyptien constitue à ce titre, et la partie suivante contribuera à le démontrer, un exemple paradigmatique : non seulement les premières campagnes de sensibilisation se focalisent sur l'espace de la rue et les transports publics mais le projet féministe lui-même se voit progressivement vidé de son contenu politique². Ce processus de dépolitisation, ou tout du moins de reformulation de phénomènes sociaux au moment où ils ont une visibilité publique et intègrent l'agenda politique, peut être rapproché de celui décrit par la sociologue Pauline Delage à propos de la construction des « violences conjugales » comme catégorie d'action publique en France et aux États-Unis, et des tensions générées par la mise en pratique d'une analyse féministe d'un problème. Il faut, nous semble-t-il, rapprocher cette dynamique de celle d'« ONGisation », décrite de manière critique par Sabine Lang (Lang, 1997) comme un processus à travers lequel des mouvements radicaux, comme le féminisme, se voient repensés et encadrés de manière à servir, plutôt qu'à y résister, la pensée néolibérale : l'autonomie des organisations civiles se voit limitée (Jad, 2004) et leur potentiel contestataire canalisé. Lila Abu-Lughod (Abu-Lughod & El-Mahdi, 2011) déplore également qu'un mouvement d'« ONGisation » en Égypte ait participé, à grands renforts de financements étrangers, à la dépolitisation des débats concernant les droits des femmes.

Pour une histoire sociale du « harcèlement sexuel » : le cas de l'Égypte

Quiconque se penche sur le harcèlement sexuel en Égypte a accès à de multiples documents relatant l'émergence du problème. Ces derniers diffèrent en apparence les uns des autres – ton journalistique ou scientifique, rapport institutionnel ou conférence – mais énumèrent en

² La pensée politique féministe intègre en effet, depuis les années soixante-dix, notamment grâce au mouvement du *Black Feminism*, une réflexion critique sur la dimension plurielle des identités sociales. Différentes chercheuses ont contribué à conceptualiser des métaphores spatiales afin de représenter la complexité des rapports sociaux de pouvoir, parmi lesquelles la figure de l'intersection s'est imposée. C'est notamment Kimberlé Crenshaw (1989 ; 1991), déplorant que les dispositifs législatifs de lutte contre les discriminations participent à réifier les catégories de « sexe » ou « race », qui invite à penser l'« intersectionnalité » et l'imbrication des différents rapports de domination. Cette approche a fait récemment l'objet de relectures critiques comme celle de Sirma Bilge, s'étonnant du succès du concept dans les sphères académiques et politiques et se demandant « si l'attrait exercé par ce terme faisant allusion à une figure géométrique ou encore à un carrefour routier ne s'expliquerait pas dans une certaine mesure par son caractère plus aseptisé, donc perçu comme moins menaçant que des notions comme racisme, sexisme et oppressions multiples » (2010, 45). De même, la figure géométrique de l'intersection rend mal compte des dynamiques d'interdépendance et de co-formation des rapports sociaux. Même si la trinité initiale – sexe, classe, race – a été complétée par d'autres catégories d'appartenance – l'âge et la sexualité en premier lieu – la logique d'énumération demeure. C'est en ce sens que Danièle Kergoat, dont les travaux portent depuis les années 1970 sur les liens entre rapports de domination de sexe et de classe, a contribué à cette réflexion critique sur l'intersectionnalité en lui associant d'autres termes comme la *consubstantialité* – les rapports sociaux ne peuvent être séquencés – et la *coextensivité* – ils se produisent mutuellement, « chacun imprimant sa marque sur les autres » (2012, 136).

réalité les mêmes informations. Ils participent à une narration qui pourrait être qualifiée d'« histoire officielle » du harcèlement, identifiant quelques dates, pourcentages, publications et figures marquantes. Le récit est organisé sur lui-même, comme s'il était clos et autonome. Cette autonomie est aussi illusoire que dangereuse pour la réflexion : cette histoire du harcèlement sexuel en Égypte n'existe pas en elle-même et ne peut se penser qu'en rapport avec d'autres dynamiques, plus globales, et notamment avec l'histoire sociale et politique du pays.

Le traitement médiatique des violences sexuelles en Égypte depuis les années quatre-vingt se cristallise autour d'une série « d'affaires »³ qui révèlent que la manière dont sont formulées – et punies – ces violences dépend en grande partie du statut social et moral des agresseurs et des victimes. Un cas marquant est celui d'un viol collectif qui a eu lieu en 1985 dans le quartier privilégié de Maadi : l'agression fait l'objet d'une sévérité inédite – deux des quatre agresseurs sont condamnés à mort – et d'une couverture médiatique de grande ampleur présentant pour la première fois le viol comme problème public. Pour Aseel El-Dessouky (El Dessouky, 1997), il ne fait aucun doute que les appartenances sociales opposées de la victime – issue de la bourgeoisie cairote – et des coupables – extérieurs au quartier et venant des classes populaires – sont déterminantes dans la publicisation de cette agression. Dans un autre cas de viol, à Attaba en 1992, c'est sur la piété apparente de la victime – il s'agit d'une jeune femme « respectueuse » et voilée – que va se focaliser la presse. L'affaire est l'occasion cette fois-ci de dénoncer la décadence morale de la société égyptienne et la perte des valeurs islamiques des jeunes hommes. En octobre 2006, la presse fait état d'un « scandale » (*faḍīḥa*) à propos d'actes de harcèlement « collectif », le soir de l'Aïd, dans plusieurs rues du centre-ville du Caire. Enrique Klaus (Klaus, 2007) note à juste titre que la presse égyptienne parle du « scandale du centre-ville », en insistant sur les présumées origines sociales des agresseurs. Il s'agirait de jeunes hommes, décrits comme désœuvrés et frustrés, venant de quartiers en périphérie de la ville, n'ayant rien à faire « là » et venant troubler – « polluer » – la fête dans le centre-ville.

La lecture de documents de sensibilisation relatifs au harcèlement sexuel en Égypte, produits dans différents cadres associatifs, révèle l'existence de stratégies discursives communes comme par exemple l'usage des champs lexicaux de l'épidémie et de la prédation. Les argumentaires relatifs au harcèlement sexuel s'ancrent sur des référents normatifs, ayant valeur d'autorité, qui permettent la dénonciation de comportements présentés comme « déviants » et la stigmatisation, parfois poussée, de leurs auteurs. Ce sont entre autres des outils lexicaux et graphiques qui contribuent à ce processus d'exclusion. Les harceleurs peuvent par exemple être associés à des animaux et la plupart du temps à des insectes : un autocollant, publié en 2007 par un groupe proche des Frères Musulmans, les représentent comme des mouches tournant autour d'une sucrerie et un clip

³ Pour Elisabeth Claverie et Luc Bolstanski (2007), la forme « affaire » joue un rôle important dans les processus de changements sociaux et les transformations des catégories juridiques en ce qu'elle invite les acteurs sociaux à se positionner moralement dans le registre du juste et de l'injuste, de la normalité et de l'anormalité.

humoristique les assimile à des « nuisibles » et des « cafards » en faisant la promotion d'un diffuseur d'ultrasons censé pouvoir les éloigner⁴. La figure du harceleur est ainsi présentée comme une cible à punir, à éduquer et à « civiliser ». L'opposition avancement/arriération est réactivée en même temps que la dénonciation du harcèlement sexuel devient le signifiant d'une modernité urbaine et amoureuse, marqueur implicite d'une hiérarchie sociale (Kreil, 2012).

La manière dont le gouvernement égyptien s'est saisi du « harcèlement sexuel » illustre bien par ailleurs les enjeux de pouvoir liés à la reconnaissance publique du phénomène. Ce n'est en effet qu'à partir du moment où le « problème » est vidé de tout sens politique, se traduisant en termes de déviance sociale et morale, qu'il est officiellement reconnu par le régime en place. Certaines campagnes égyptiennes contre le harcèlement sexuel appellent par exemple, plus ou moins explicitement, à l'intensification et à l'extension des pouvoirs de l'État. Une liste de recommandations publiée en 2009 par ECWR fait par exemple figurer la collaboration plus étroite avec les forces de police et le renforcement de la sécurité des rues, notamment grâce à l'installation de caméras de vidéo-surveillance (Abul Komsan, 2009). Le livret publié par ECWR en 2005 invitait déjà les victimes à chercher de l'aide au « poste de police » – idée qui peut paraître suspecte quand on sait le caractère systématique des violences sexuelles dans l'institution policière⁵. Ces demandes d'ordre sécuritaire, de la part d'organisations investies dans la lutte pour les droits de l'Homme, semblent pour le moins ubuesques quand on sait qu'elles s'adressent à un régime autoritaire qui assoit l'arbitraire de son pouvoir sur la terreur policière. Et c'est bien à partir du moment où le débat sur le harcèlement sexuel se focalise sur ces questions de déviance et de sécurité que les instances officielles du pouvoir se rallient à la cause. Cette adhésion du gouvernement peut ainsi se penser, selon Paul Amar (Amar, 2011), non pas en termes de victoire féministe mais d'opportunisme sécuritaire : la lutte contre le harcèlement sexuel offre en effet une légitimité au régime pour poursuivre ses arrestations massives, ses intimidations politiques et l'éviction des classes populaires du centre-ville du Caire. La Sécurité d'État peut ainsi continuer à arrêter et à violenter librement certains jeunes hommes, désignés comme déviants, sous couvert de protéger la respectabilité des jeunes femmes du centre-ville.

Il est ainsi fondamental, pour quiconque veut faire l'histoire du harcèlement sexuel, comme nous nous y attelons ici concernant l'Égypte, de ne pas laisser dans l'ombre les rapports de pouvoir sociaux qui sous-tendent la définition du « problème ». Cette partie a souhaité y contribuer en décrivant la manière dont, au Caire, la crise sociale s'est vue sexualisée sur le registre de la moralité et de la respectabilité. Certaines dynamiques politiques et économiques – accroissement des inégalités sociales, accentuation de la

⁴ « Trucs et astuces contre le harcèlement sexuel » (*gahāz māna' li al-taḥarruṣh al-ginsī*), www.youtube.com/watch?v=9BZmuJcH2Ew.

⁵ Voir par exemple les travaux du Nadeem Center for Rehabilitation of Victims of Violence. <http://alnadeem.org>

répression, systématisation des violences policières – se sont trouvées finalement invisibilisées derrière des discours alarmistes portant sur une crise urbaine. La construction et l'instrumentalisation d'un sujet collectif et homogène portant le nom de « femmes », qui se voit ainsi pensé hors des relations sociales et figé comme figure à secourir et protéger, semblent ici légitimer – ou du moins permettre – le passage vers une rhétorique sécuritaire et une mise en violence des rapports sociaux.

Contourner le piège du relativisme : penser le harcèlement dans un continuum des violences sexuelles

Pourtant, dire que le harcèlement sexuel en public est un problème formulé par la classe dominante égyptienne pour mieux contrôler les classes laborieuses - encore une fois définies comme dangereuses - et les désigner comme responsables de la crise traversée par le pays, semble inévitablement conduire à relativiser ce problème et à amoindrir la violence des agressions subies. À Maadi en 1985 comme à Attaba en 1992, des femmes ont pourtant été violées : comment reconnaître la violence de sexe sans participer à la violence de classe ? Pour sortir de cette difficulté, il nous semble utile de replacer, à la suite de Marylène Lieber (2008), le harcèlement sexuel dans le cadre de ce que Liz Kelly (1987) a conceptualisé comme le « continuum des violences sexuelles ».

C'est à partir d'une enquête menée auprès de soixante femmes, dont la moitié avaient été la cible des violences qu'elles définissaient elles-mêmes comme viol, inceste ou violence domestique, que la sociologue anglaise a formulé le concept de continuum des violences sexuelles. Elle utilise le terme de continuum dans son sens commun de série d'éléments – ici d'événements – qui possèdent un caractère fondamental commun et ne peuvent être aisément distingués les uns des autres. Elle démontre qu'il existe à la fois un continuum *d'incidence*, puisque toutes les femmes, quelles que soient leurs classes sociales, font l'expérience au cours de leurs vies de violences sexuelles, et un continuum *d'expérience* : pour une même femme, toutes les expériences de violences sexuelles sont reliées les unes aux autres. Le harcèlement sexuel public est relié ainsi aux agressions sexuelles parce qu'il contient la menace d'agressions physiques ; c'est justement le principe sur lequel il repose, ce qui conduit Marylène Lieber à parler d'un « rappel à l'ordre sexué » (2008, 65). Le caractère fondamental commun sur lequel repose le continuum est le contrôle social sous-jacent au système patriarcal ; par lequel s'actualise le rapport de domination hommes-femmes (Hanmer, 1977).

Comment ce contrôle social sous-jacent au système patriarcal se traduit-il en pratique dans l'expérience des femmes ? Pour Liz Kelly, dans la continuité des analyses d'Andrea Dworkin (1981) et de Catherine MacKinnon (1982), le continuum des violences sexuelles est sous-tendu en pratique par le cadre hétérosexuel : « Dworkin (1981) et MacKinnon (1982) ont montré que l'un des problèmes cruciaux dans le fait de prouver le viol dans un tribunal est que le sexe sous contrainte ou sous l'usage de la force sont des expériences communes pour les femmes. Toutes deux remettent en cause l'idée

communément admise que toute relation sexuelle qui n'est pas définie comme viol est, de ce fait, consentie » (Kelly, 1987, p. ??). Il nous semble que le cadre hétérosexuel ne suffit pas à rendre compte de la traduction en pratique du continuum des violences sexuelles car il ne prend pas en compte les violences envers les lesbiennes ou les femmes racisées. Il correspond à un moment de la formulation des violences sexuelles pendant lequel les violences conjugales – violences domestiques, viol conjugal, homicide conjugal – ont occupé une place prédominante, ce qui est aujourd'hui remis en cause (MacDowell Santos, 2005).

Pour Marylène Lieber (2008, 46), c'est la peur qui joue le rôle d'opérateur du continuum : c'est par elle que le lien entre les différentes formes de violence se fait : « La peur joue un rôle non négligeable puisque des types de violences qui peuvent paraître anodins de prime abord renvoient systématiquement à la potentialité de violences jugées plus graves par les personnes concernées ». C'est pourquoi « des gestes, des paroles et des intrusions – à commencer par ce qui est qualifié de "simple drague" - leur rappellent à intervalles réguliers qu'elles pourraient subir des violences plus graves » (2008, 61). Pour nous, il existe un troisième opérateur du continuum des violences sexuelles : la suspicion de consentement. À la différence des autres formes de violences ou d'agressions, la personne ciblée par des violences sexuelles ne doit en effet pas seulement prouver la culpabilité de son agresseur, mais prouver également qu'elle-même n'était pas consentante à sa propre agression. Cela rejoint, à l'échelle microsociale, la suspicion de consentement des dominées à leur propre domination remise en cause par Nicole-Claude Mathieu (1985) sur le principe que « céder n'est pas consentir ».

Le problème du harcèlement sexuel en public tel qu'il est formulé aujourd'hui en Égypte ne s'inscrit pas dans le cadre du continuum, et c'est en ce sens que sa formulation nous semble biaisée. Le rapport publié par ECWR (Shoukry, Hassan, & Komsan, 2008), qui constitue une pièce maîtresse de sa construction, offre une illustration de ce biais. Issu de questionnaires passés auprès d'autant de femmes que d'hommes (1010 personnes interrogées de chaque sexe) dans la région du Caire, ce rapport établit que 83% des femmes égyptiennes ont été exposées au « harcèlement sexuel » (sans plus de précision), et ce, indépendamment de leur tenue vestimentaire. Il établit un profil du harceleur qui correspond bien au responsable désigné précédemment, « désœuvré et frustré » : « L'enquête d'opinion a montré que la plupart des harceleurs sont de jeunes hommes, entre 19 et 24 ans. En termes d'occupation professionnelle, l'étude a montré que les conducteurs masculins de microbus et de taxis ont davantage tendance à être des harceleurs » (2008, p. 16). Les jeunes hommes désœuvrés sont également désignés comme harceleurs puisque l'étude précise que la principale raison de l'augmentation du harcèlement est « la détérioration de la situation économique et l'expansion du chômage au sein de la jeunesse » ; le faible niveau d'éducation (« *poor upbringing* ») est également incriminé. Or, ce rapport s'appuie sur une définition des actes de harcèlement qui correspond principalement au harcèlement de rue, et, très à la marge, au harcèlement dans le cadre du travail : « attouchements, bruits (sifflements, bruits de souffle ou de baisers), regards portés

sur le corps des femmes, harcèlement verbal de nature sexuelle explicite, fait de suivre ou de poursuivre, harcèlement téléphonique, exhibition » (2008, p. 17). Il ne rend pas compte non plus du harcèlement entre deux personnes qui se connaissent, donc des violences conjugales. Il laisse également de côté les violences policières, les violences racistes en particulier envers les femmes de Haute-Égypte ou du Soudan, ainsi que les violences envers les lesbiennes.

Alors que le viol et les agressions sexuelles ne font pas partie des actes de harcèlement concernés par l'étude, le titre complet du rapport les y inclut pourtant : « Des nuages dans le ciel d'Égypte. Le harcèlement sexuel : du harcèlement verbal au viol. Une étude sociologique ». Les agressions sexuelles sont ici mobilisées non pas en tant qu'objet d'étude, mais pour donner plus de poids aux dénonciations des actes de harcèlement dans l'espace public. Or, le fait de détacher le harcèlement sexuel du continuum des violences faites aux femmes exclut la possibilité d'une critique en termes de domination de sexe et ouvre la possibilité à une stigmatisation sociale. Cela revient finalement à séparer les femmes en fonction de leurs classes sociales, et à amoindrir l'importance des autres formes de violences envers elles.

Conclusion

La formulation du harcèlement sexuel aujourd'hui au Caire repose donc sur un processus de dépolitisation qui non seulement invisibilise les enjeux de classe sous-jacents, mais également et dans le même mouvement, évacue la possibilité d'une critique en termes de rapports de domination hommes-femmes. Nous avons suivi Paul Amar (2011) qui invite à examiner les politiques de lutte contre le harcèlement sexuel en tant que laboratoires contemporains dans lesquels se testent et s'élaborent les pratiques, répressives notamment, des régimes en place. Le genre constitue un outil stratégique dans ce travail de formulation : au Caire, il s'avère effectivement que les campagnes de sensibilisation, portées depuis une décennie par des institutions internationales et une myriade d'ONG, contribuent à stigmatiser les masculinités des classes populaires ainsi que certaines féminités jugées « suspectes » et participent à justifier un renforcement du contrôle de la ville et des sociabilités publiques. La formulation du harcèlement sexuel en Égypte, parce qu'elle identifie un type de harceleurs et dénonce un type de violences envers les femmes, tend à laisser de côté une majorité de type de violences, mais également de femmes subissant ces violences. Ces « autres » - autres violences, autres femmes - peuvent être mobilisées comme catégories homogènes pour donner plus de poids aux dénonciations du harcèlement sexuel en public à l'encontre des femmes de classes moyennes et supérieures, mais ne sont pas pensées au sein d'un continuum. Ce faisant, c'est toute une catégorie d'hommes en position de domination économique et sociale dont les violences restent tues.

BIBLIOGRAPHIE

- ABU-LUGHOD Lila et EL-MAHDI Rabab, 2011, « Beyond the “Woman Question” in the Egyptian Revolution », *Feminist studies*, vol. 37, n° 3, p. 683-691.
- ABUL-KOMSAN Nehad, HASSAN Rasha Mohammed et SHOUKRY Aliyaa, 2008, « *Clouds in Egypt’s Sky* ». *Sexual Harassment: from Verbal Harassment to Rape. A Sociological Study*, Le Caire, the Egyptian Center for Women’s Rights.
- ABUL-KOMSAN Nehad, 2009, *Sexual Harassment in the Arab Region: Cultural Challenges and Legal Gaps*, Le Caire, the Egyptian Center for Women’s Rights.
- AMAR Paul, 2011, « Turning the Gendered Politics of the Security State Inside Out ? », *International Feminist Journal of Politics*, vol. 13, n° 3, p. 299-328.
- BILGE Sirma, 2010, « De l’analogie à l’articulation : théoriser la différenciation sociale et l’inégalité complexe », *L’Homme et la société*, n° 176-177, p. 43-64.
- BLACKSTONE Amy et UGGEN Christopher, 2004, « Sexual Harassment as a Gendered Expression of Power », *American Sociological Review*, vol. 69, p. 64-92.
- CLAVERIE Elisabeth et BOLTANSKI Luc, 2007, « Du monde social en tant que scène d’un procès », dans VAN DAMME, Stéphane et OFFENSTADT, Nicolas, *Affaires, scandales et grandes causes : de Socrate à Pinochet*, Stock, p.395-452.
- CRENSHAW Kimberlé, 1989, « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », *University of Chicago Legal Forum*, p. 139-167.
- CRENSHAW Kimberlé, 1991, « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », *STANFORD LAW REVIEW*, vol. 43, n° 6, p. 1241-1299.
- DUPRET Baudoin, 2006, « L’enceinte égyptienne du droit. Activité juridique et contexte institutionnel », *Égypte / Monde arabe*, n° 2006 : 3, p. 79-108.
- DWORKIN Andrea, 1981, *Pornography: Men Possessing Women*, Londres, The Women’s Press.
- EL DESSOUKY Aseel, 1997, *Egyptian Press Coverage of Sexual Violence against Females*, Le Caire, American University of Cairo.
- HANMER Jalna, 1977, « Violence et contrôle social des femmes », *Questions Féministes*, vol. 1, n° 1, p. 68-88.
- JAD Islah, 2004, « The “NGOisation” of the Arab women’s movement », *IDS Bulletin*, vol. 35, n° 4, p. 34-42.
- KELLY Liz, 1987, « The Continuum of Sexual Violence », dans HANMER Jalna et MAYNARD Mary, *Women, Violence and Social Control*, , Londres, British Sociological Association, p. 46-60.

KERGOAT Danièle, 2009, « Dynamiques et consubstantialité des rapports sociaux », dans Dorlin, Elsa, *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 111-125.

KLAUS Enrique, 2007, « The Ayd “sexual rage scandal”: Managing the Lack of Information through Categorical Photo-Fit », dans KLAUS Enrique et HASSABO Chaymaa, *Chroniques égyptiennes 2006*, p. 372-390.

KREIL Aymon, 2012, *Du rapport au dire. Sexe, amour et discours d’expertise au Caire*, Paris, Thèse de l’École des hautes études en sciences sociales.

LACHENAL Perrine, 2015, *Faire de la self-défense dans le Caire en révolution : techniques du genre et jeux de violence*, Thèse de l’Université Aix-Marseille, Aix-en-Provence.

LANG Sabine, 1997, « The NGO-ization of Feminism », dans SCOTT Joan W., KAPLAN Cora et KEATES Debra (dir.), *Transitions Environments Translations: Feminisms in International Politics*, New York, Routledge, p. 101-120.

LIEBER Marylène, 2008, *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

MACDOWELL SANTOS Cecília, 2005, *Women’s Police Stations. Gender, Violence and Justice in São Paulo, Brazil*, New York, Palgrave MacMillan.

MACKINNON Catharine A, 1982, « Feminism, Marxism, Method and the State: An Agenda for Theory », *Signs*, vol. 7, n° 3, p. 515-544.

MACKINNON Catherine, 2000, « Points against postmodernism », *Chicago-Kent Law Review*, vol. 75, p. 687-712.

MATHIEU Nicole-Claude, 1985, « Quand céder n’est pas consentir », dans *L’anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, p. 131-225.